



Interdiction définitive patinoire

Par **fanny33370**, le **28/12/2012 à 10:35**

Bonjour,

Il y a quelques jours le responsable de la patinoire a interdit définitivement l'accès à cette patinoire à une personne qui venait régulièrement. Je souhaiterai savoir s'il en a le droit vu qu'il me semble que c'est un lieu public et, si oui, dans quels cas précis il peut le faire ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **28/12/2012 à 17:34**

Bonjour,

Je suppose que cette patinoire a un règlement intérieur. Si oui, que dit ce règlement ?

D'autre part, pour que l'accès à cette patinoire soit interdite à cette personne, quels sont les griefs qui lui sont reprochés.